

MAIRIE
DE
VIRA
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 4/07/2018

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2018 convoquée le 13 juin 2018*Présents : Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET**Absents : Gilles BERDOT, Igor CABEZOS,**Pouvoir : Dominique JALLIER à Jean-François SPRIET**Secrétaire de séance : Hélène POUJOL*

➤ Approbation du compte rendu de la réunion du 17 mai 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Toutefois le conseil demande à ce qu'il soit mentionné qu'à la suite du courrier du comité des fêtes sur les « problèmes de sécurité » et de la réponse apportée par le maire le 3 mai 2018 lors de la réunion du conseil municipal, une réunion a été organisée en mairie, à l'initiative des 2 coprésidents du Comité. Celle-ci a eu lieu le 18 mai et a permis de clarifier les différents points.

➤ Compte rendu des réunions par les délégués

○ SIVOM

- Suite à de nombreux impayés (essentiellement ALAE), mise en place d'une procédure qui sera inscrite dans le règlement intérieur.
- Situation budgétaire : à priori en ligne avec la prévision
- ALAE : les intervenants (Théâtre, cirque...) ne souhaitent pas poursuivre (voir problèmes d'impayés entre autres). De nouvelles activités seront proposées.
- ALAE de Lieurac : le président demande officiellement au maire de Lieurac l'accord sur une mise à disposition du local.
- Un livret d'accueil pratique pour les nouveaux parents sera réalisé dans les prochaines semaines.

○ Conseil d'école

- Prévision d'effectifs : **total 86/91 enfants**

Carla de Roquefort	Vira	Dun	Arvigna
TPS : 7 demandes en attente	GS : 10	CE1 : 7/8	CM1 : 9
PS : 7/10	CP : 13	CE2 : 13	CM2 : 12
MS : 8/9			
22/26	23	20/21	21

- Pour la première fois, il existe un problème d'assiduité
- Présentation des projets de classe

- Enfants hors RPI : pourront être inscrits avec l'accord de la mairie de résidence. Coût 860 € (1000 € avec ALAE). Ceci ne s'applique pas aux enfants déjà scolarisés.
- Le matériel des écoles sera ventilé pour tenir compte des nouvelles répartitions.
- Problème sur l'ordinateur de l'école. Devra être réglé pour la rentrée.

➤ **Délibérations :**

○ **Vente de la débroussailleuse**

La commune a acheté, en 2008, une débroussailleuse Roques-Lecoeur. Mal adaptée aux problèmes de la commune, elle n'est plus utilisée.

M Balestra propose de l'acheter pour 1200 €. Sa valeur neuve est aujourd'hui d'environ 2500 €.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité.

○ **Mise en conformité RGPD** et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

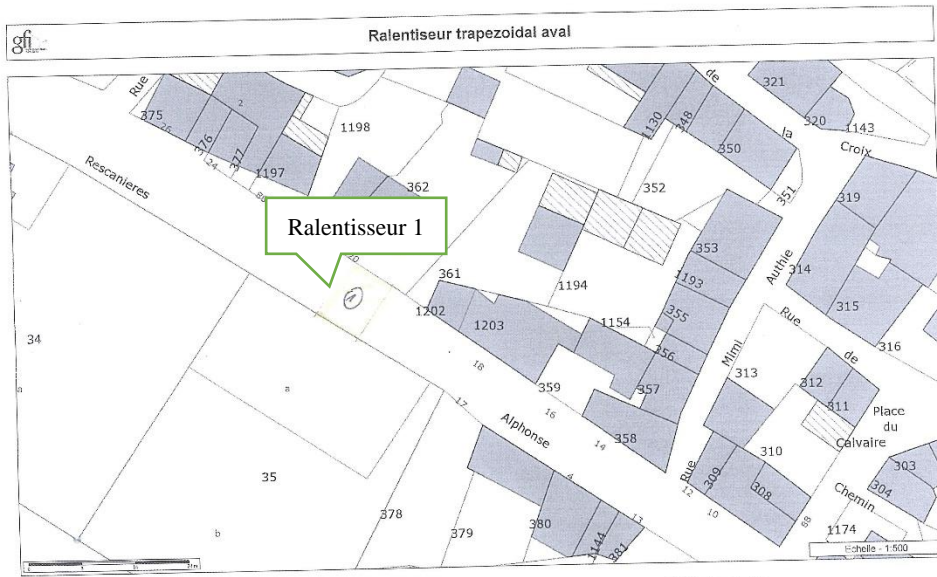
La réglementation « RGPD », règlement général sur la protection des données, est applicable depuis le 1^{er} juin, entraîne de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel. Elle impose également la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le syndicat intercommunal AGEDI, qui fournit les logiciels de la mairie, propose de mutualiser la gestion de cette nouvelle obligation et également le délégué à la protection des données.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité et autorise le maire à signer les conventions correspondantes.

Mise en place de ralentisseurs – point du dossier et décision éventuelle

- Le contexte : le département à l'intention de refaire, en 2019, la route départementale N° 12 entre Dun et le chemin de Calzan (D 48). Ceci ouvrira une période de 3 ans sans possibilité de permission de voirie, donc de travaux, sur la période.
- Le conseil, et les habitants, considèrent que les véhicules traversent le village à une vitesse généralement excessive, ce qui présente un véritable danger.
- De nombreux projets ont été travaillés sans qu'une solution n'apparaisse en raison des contraintes réglementaires – distance de l'entrée de la commune, virage, pente supérieure à 3%, entrées de garage...
- Il est également nécessaire de disposer d'un éclairage suffisant la nuit.
- Devant l'urgence, les techniciens de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes ont été sollicités pour étudier une éventuelle solution.
- Il apparaît qu'en raison des multiples contraintes, il n'y a que 2 positions possibles à l'intérieur de notre agglomération. Ces positions sont indiquées sur le plan repris ci-dessous.
- Il est à noter que les profils de la route et des fils d'eau nécessitent la mise en place de caniveaux à grille au niveau du ralentisseur 1
- Il est également à noter que, en raison des critères et contraintes, chaque ralentisseur coûterait environ 10 000 €, signalisation comprise – estimation sur la base des bordereaux de prix de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes, à priori très compétitifs dans le cadre de marchés importants et sur plusieurs années.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Après avoir pris connaissance de tous ces éléments, le conseil estime que la solution proposée n'est pas satisfaisante.

Il faudrait étudier :

- Dans une optique de long terme, la mise en place de ralentisseurs aux 2 extrémités du village ce qui nécessiterait le déplacement des limites de l'agglomération de Vira (déplacement important vers Dun en raison de la présence d'un virage)
- Dans une optique de court terme, des dispositifs dissuasifs (radars pédagogiques... - coût environ 1 500 € pièce), stop à une intersection... qui ne nécessitent pas de permission de voirie mais l'accord du département.

➤ Informations :

- Arrêté communal de DECI (Défense Extérieure Contre l'incendie)
La Défense Contre l'Incendie est de la compétence du maire. La réglementation exige un arrêté fixant les défenses présentes sur la commune et une autoévaluation de la situation communale. Cette autoévaluation donne un résultat assez correct ce qui n'oblige pas la commune à mettre en place un « Schéma communal de DECI ».
- Vente terrain communal
La signature du sous seing aura lieu le 4 juillet. Cette vente est soumise à TVA. L'ensemble des réseaux existe bien sur le terrain. Le permis de construire est en cours d'instruction.
- Problème sur la cloche de l'église
Le moteur de tintement de la cloche 1 est descellé.
A titre provisoire, l'heure est sonnée par la cloche N° 2.
L'entreprise Bodet a fait un devis à hauteur de 844.50 € TTC.
P Lloveras accepte de se charger de la réparation.
- Arrêt de la procédure d'achat de la grange
Une proposition d'achat de la grange a été faite conformément à la décision du conseil municipal du 17 mai.
Le propriétaire a répondu qu'il n'était pas intéressé.
- Salle des fêtes :
 - Igor doit toujours communiquer une liste des utilisateurs – **reste à faire.**
 - Problème de l'alarme : lors de la vérification de sécurité, nous avons constaté que l'alarme incendie avait été débranchée du secteur et la batterie (récemment remplacée) débranchée. **Ceci est inacceptable.**
 - Travaux électriques : la commune a fait modifier le coffret extérieur de la salle des fêtes pour que le standard corresponde au modèle présenté par le président du comité des fêtes. Une prise Tetra 32 A a donc été posée et les coffrets modifiés pour une cohérence de l'ensemble. La même prise a été mise en place à l'intérieur de la salle. Il est donc demandé de ne plus ouvrir les coffrets sauf accord express. Ces travaux ont coûté 988.64 € (Centénero). Un autre devis avait été produit par EGA pour 1451.88 €.
 - Accord de principe pour la mise à disposition de la salle pour des cours de gym. A voir éventuellement au niveau des détails
- Point sur les finances de la commune
Avec les investissements décidés, la situation est la suivante :

Réajustement juin 2018	Total TTC	Coût (TTC) commune	Budget (hors arrondis)	DETR	FDAL	Coût
Voirie coût commune	12 264,61 €	4 602,21 €	6 500,00 €			
Voirie réparations coût commune	2 839,00 €	1 800,00 €				
Signalétique	6 000,00 €	5 454,55 €	5 454,55 €			
PLU	12 713,00 €	12 713,00 €	12 713,00 €			
Informatique VIDEO	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €			
Pont	15 000,00 €	8 145,00 €	15 000,00 €	3750	3105	8 145,00 €
Toiture école	5 400,00 €	4 264,65 €	5 400,00 €		1135	4 264,65 €
Régul TVA	3 600,00 €	3 600,00 €	- €			
Ralentisseurs rue Rescanières	- €	- €	- €			
Mobilier	1 200,00 €	1 200,00 €	500,00 €			
	60 016,61 €	42 779,40 €	46 067,55 €	3750	4240,35	
Vente terrain : prix net		28 000,00 €				
Autres recettes : en ligne sur le budget						
Excédent de fonctionnement prévisionnel prévisionnel : environ 50 000 € après vente du terrain - pour mémoire, il était de 97 696 € fin 2017						

La situation pourrait devenir problématique à terme car le budget de fonctionnement ne permet plus de dégager du résultat brut pour assurer le financement des immobilisations.

- Statut du personnel communal
 - Les contrats à durée déterminée de la secrétaire et de l'employée communale arrivent à échéance. La continuité sera assurée par de nouveaux contrats à durée déterminée, ce qui est possible dans les 2 cas de figure, à concurrence de 6 ans cumulés. Au-delà un CDI serait nécessaire.
- Questions diverses
 - Recensement
 - Sera réalisé du 17 janvier au 16 février.
 - Il faudra nommer un coordinateur (notre secrétaire, qui a déjà effectué ce travail sur Dun) est d'accord pour prendre en charge la coordination. Il faudra également trouver un candidat comme agent recenseur – rémunération 500 € brut – avec des qualités de sérieux et de discrétions. Plusieurs noms sont évoqués. Le conseil est d'accord sur le principe.
 - Rappel salaire MR
 - Un rappel est effectué sur une prime versée sans objet.
 - Point bacs SMECTOM
 - Un point sera effectué sur la mise en place des bacs individuels le 11 juillet à 10h00 en mairie.
 - Le conseil demande la modification des bacs de la salle des fêtes – remplacement du bac actuel par 2 bacs à clef qui seront stockés à l'extérieur de la salle. Le SMECOM livrera prochainement les 2 bacs.
 - Voirie : merci à Igor pour son intervention sur la voirie.
 - Ecole – CHSCT
 - Une réponse est en préparation pour les différentes observations du CHSCT. La démarche est présentée au conseil.
 - En ce qui concerne les jeux, la mise en place d'une procédure de contrôle sera mise en place. Jean-Louis accepte de piloter cette mise en place.

- **Topo guide**
L'office de tourisme de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes a retenu un parcours sur Vira pour le prochain Topo guide.
Ce parcours, qui part de la salle des fêtes et se termine dans les vignes, est important pour la commune.
L'entretien en sera assuré par la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00